

COMMUNE DE SOLIGNAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2014

=====

Le 31 mars 2014

M. Jean-Claude DABERT, Maire invite les membres du Conseil Municipal de SOLIGNAT, élus le 23 et 30 mars 2014, à participer à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le VENDREDI 4 AVRIL 2014 à 20 h 00, dans la salle de la Mairie en vue de procéder à l'élection du Maire et des Adjointes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente convocation est adressée ce jour, à tous les conseillers municipaux nouvellement élus.

PROCES VERBAL

De l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de trois adjoints

=====

L'an deux mil quatorze, le autre du mois d'avril à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de SOLIGNAT proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et MM. Les conseillers municipaux :

ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, COUVE Christine, DABERT Jean-Claude, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel, JACOB Chantal, MALLET Philippe, PASTRE Annie, PEGAS Paulo et PELISSIER Alain.

Absent : NEANT

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

- Mmes et MM. ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, COUVE Christine, DABERT Jean-Claude, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel, JACOB Chantal, MALLET Philippe, PASTRE Annie, PEGAS Paulo et PELISSIER Alain dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur PELISSIER Alain, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme COUVE Christine

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal a l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE :	Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	0
	RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	11
	Majorité absolue	6

Ont obtenu :

M. DABERT Jean-Claude NEUF (9) voix

M. DABERT Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRES D'ADJOINTS

Suite à l'élection du Maire et conformément à la Loi, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le nombre d'adjoints à élire.

Après délibération, et à l'unanimité, l'assemblée municipale fixe à **trois** le nombres des Adjoint.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de **M. DABERT Jean-Claude** élu Maire, à l'élection du **1^{er} Adjoint**.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral		0
	RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	11
	Majorité absolue	6

Ont obtenu :

M. MALLET Philippe NEUF (9) voix

M. MALLET Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de **M. DABERT Jean-Claude** élu Maire, à l'élection du **2^{ème} Adjoint**.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral		0
	RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	11
	Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mme PASTRE Annie NEUF (9) voix

Mme PASTRE Annie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de **M. DABERT Jean-Claude** élu Maire, à l'élection du **3^{ème} Adjoint**.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral		0
	RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	11
	Majorité absolue	6

Ont obtenu :

M. PELISSIER Alain NEUF (9) voix

M. PELISSIER Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

NEANT

AUTRES POINTS ABORDES

NOMINATION DE Mme JACOB CHANTAL Conseillère Municipale déléguée à la vie scolaire

Monsieur le Maire propose que Mme JACOB Chantal, conseillère municipale soit déléguée à la vie scolaire.

Cela est validé à l'unanimité soit 11 voix pour.

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR MESSAGERIE INTERNET

Monsieur le Maire propose que soit envoyé par la messagerie les convocations du Conseil Municipal et tout autre document.

A leur demande, MM. BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, ANGLARET Pascal et PELISSIER Alain recevront tous les documents et convocations par courrier.

Les convocations et tous les documents divers seront envoyés par internet aux autres membres du conseil municipal.

Cela est validé à l'unanimité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 20h45.